



ADDENDUM CONDITIONS GÉNÉRALES ET SPÉCIALES – COVID-19

À partir du 2 novembre 2020, les conditions générales et les conditions spéciales seront complétées par un addendum relatif au coronavirus COVID-19, notamment compte tenu de l'Arrêté Ministériel du 1^{er} novembre 2020 portant des mesures d'urgence pour limiter la propagation du coronavirus COVID-19 (ci-après 'l'Arrêté Ministériel'). Les dispositions contenues dans le présent addendum prévalent sur les conditions générales et/ou les conditions spéciales en cas de disparité ou de manque de clarté.

- A.1.** L'organisation de moments d'exposition pour les consommateurs n'est pas autorisée conformément à l'Arrêté Ministériel. Un acheteur ou un enchérisseur qui, en sa qualité de consommateur, souhaite faire une offre pour un certain lot, reconnaît qu'il ne peut utiliser les informations fournies dans le catalogue ou sur le site web pour connaître les caractéristiques de ce lot, y compris ses vices. L'acheteur ou l'enchérisseur a toujours la possibilité de demander des informations supplémentaires sur l'état des lots via info.moyersoen@auctim.be. Si l'acheteur renonce à cette possibilité, et qu'aucune preuve n'est fournie que le vendeur ou le Partenaire AUCTIM a fourni des informations manifestement incorrectes ou trompeuses, le fait que l'acheteur n'ait pas pu inspecter les lots ne peut jamais donner lieu à la résiliation ou à l'annulation du contrat de vente, ni à l'exercice d'un droit de rétractation.
- A.2.** Le Partenaire AUCTIM ne fournit des moments d'exposition qu'aux acheteurs ou enchérisseurs qui souhaitent faire une offre sur un certain lot en leur qualité d'entreprise ou de professionnel. Ces moments d'exposition auront lieu à la date et à l'heure indiquées dans le lot en question, ou sur rendez-vous. Si l'acheteur renonce à la possibilité de voir le(s) lot(s), cela ne peut jamais donner lieu à la résiliation ou à l'annulation du contrat de vente.

- A.3.** Toutes les personnes participant à des moments d'exposition ou de collecte doivent suivre les mesures et les directives imposées par le gouvernement en ce qui concerne le coronavirus COVID-19, y compris le port d'un masque.